



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

La Ministre



NOTE CIRCULAIRE N° 016/2025/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/JPT/2025
DU 30/05/2025 A L'ATTENTION DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS ET
MEMBRES DES COMITES DE GESTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET
PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE AINSI QUE LES
MEMBRES DES COORDINATIONS ESTUDIANTINES

CONCERNE : LANCEMENT LE 26 JUIN 2025 DU TOURNOI INTERUNIVERSITAIRE
DE LA SAISON SPORTIVE 2024-2025.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements et les Membres des Comités de Gestion ainsi que les Membres des Coordinations Estudiantines,

Conformément à l'Instruction Académique 026, en son chapitre VI.2. point 316, paragraphe 6, énonçant le principe suivant lequel « les Activités para-académiques sont indispensables pour instaurer un esprit de socialisation, d'intégration, de tolérance et de convivialité dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, le 24 janvier 2025, jour de la commémoration de la Journée Internationale du Sport Féminin, j'avais procédé au lancement de la Saison Sportive Universitaire 2024-2025 en vue de permettre à nos Etudiant(e)s Athlètes de se préparer pour des rencontres sportives à l'avenir.

A ce titre, une équipe d'Experts de différents Ministères et des Institutions œuvrant dans le secteur sportif congolais a été réquisitionnée par le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire pour des travaux assortis des livrables, notamment le Tournoi Interuniversitaire de la Saison 2024-2025.

Ainsi, je vous instruis au strict respect des dispositions suivantes :

1. prendre toutes les mesures utiles pour une participation effective de vos Athlètes Etudiant(e)s à ce Tournoi Interuniversitaire prévue dans le Calendrier, modifiable au besoin, allant du 26 juin au 31 juillet 2025, tout en respectant les conditions de participation émises par le Comité National d'Organisation ;
2. pour les Etablissements des Provinces, une descente mixte des Experts des Ministères de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et Sports et Loisirs est prévue pour la mise en place des Comités Provinciaux d'Organisation du Tournoi ;



3. le strict respect de l'Instruction Académique 026 dans son Chapitre VI, point 318 relative aux frais de financement des Activités Sportives Universitaires, moyens permettant de promouvoir et d'organiser lesdites Activités et des outils ci-annexés, à savoir : Règlement intérieur par discipline, les conditions de participation et le calendrier par discipline ;
4. une mobilisation tous azimuts le jour du lancement dudit Tournoi au Stade Tata Raphael.

De ce qui précède, les Chefs d'Etablissements, les Membres des Comités de Gestion ainsi que les Membres des Coordinations Estudiantines du secteur public et du secteur privé sont tenus de concourir à la bonne application de ces mesures sans aucune exception.

Fait à Kinshasa, le **30 MAI 2025**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

